

AORA

**PROJET DE L'AORA POUR
LA MISE EN PLACE D'UN
CENTRE DE
RECRUTEMENT
D'ENTRAINEMENT ET DE
GESTION
DEPARTEMENTAL
PILOTE**

Luc POUSSEL, Président de l'AORA

**PROJET DE L'AORA POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE RECRUTEMENT
D'ENTRAINEMENT ET DE GESTION DEPARTEMENTAL PILOTE**

SOMMAIRE

A-	LE PROJET ET SON COUT	3
	1-BUT	3
	2- COMMENT ?	3
	3- OU ?	3
	4- POURQUOI ?	3
	5- LE COÛT IMMEDIAT	3
B-	D-LE FONCTIONNEMENT DU CREGD PILOTE	4
	1- LES 3 MISSIONS DU CENTRE DE RECRUTEMENT D'ENTRAINEMENT ET DE GESTION DEPARTEMENTAL PILOTE :	4
	2- COMMENT ?	4
	3- DEVELOPPER LE LIEN ARMEE-NATION :	4
	4 - INNOVER :	4
	5- RECRUTER :	6
	6- CONSTITUER DES SECTIONS DE COMBAT:	6
	7- INSTRUIRE :	6
	8- ENTRAÎNER :	6
	9- GERER :	6
	10- LES PRINCIPES DE L'INSTRUCTION :	7
	11- COMPOSITION DU PERSONNEL DU CENTRE DE RECRUTEMENT, D'ENTRAINEMENT ET DE GESTION DEPARTEMENTAL PILOTE :	7
	12- CONDITIONS D'EMPLOIS DES VOLONTAIRES :	7
	13- LA MONTEE EN PUISSANCE :	8
C-	CONCLUSION	9

A- LE PROJET ET SON COUT

1-BUT

Mettre en place un Centre de Recrutement, d'Entrainement et de Gestion Départemental Pilote afin de créer l'embryon indispensable pour donner à la France un Corps d'Armée de Réserve composé de Citoyens Soldats.

2- COMMENT ?

En choisissant un Département.

En intronisant l'Officier Chef du Centre « commandant de la formation administrative » par une prise d'Armes conforme au

Décret n° 2005-796 du 15 juillet 2005 relatif à la discipline générale militaire.

En mettant en place les principes élémentaires indispensables au recrutement et à l'entraînement du Citoyen Soldat.

3- OU ?

Dans un des locaux militaires situés sur le département des Bouches du Rhône.

4- POURQUOI ?

Parce que les militaires de carrière qui ne jurent que par « l'Armée de Métier » seront les premiers fossoyeurs du projet. S'agissant d'une volonté des Elus de la République, il importe que l'Association des Officiers de Réserve et des Réservistes du Pays d'Aix (AORA), à l'origine du projet, puisse surveiller son évolution et en informer les Elus.

5- LE COÛT IMMEDIAT

LE PROJET NE COÛTE RIEN. Logé dans des locaux militaires existants et déjà équipés, le projet implique les Bénévoles de la Réserve citoyenne, le monde associatif, les volontaires, deux Militaires d'actives récupérés dans les couloirs des DMD, et des Réservistes sous ESR.

B- D-LE FONCTIONNEMENT DU CREGD PILOTE

1- LES 3 MISSIONS DU CENTRE DE RECRUTEMENT D'ENTRAINEMENT ET DE GESTION DEPARTEMENTAL PILOTE :

RECRUTER-INSTRUIRE-SE CONSTRUIRE

2- COMMENT ?

- EN DEVELOPPANT LE LIEN ARMEE-NATION

- EN INNOVANT

- EN RECRUTANT

- EN CONSTITUANT

- EN INSTRUISANT

- EN ENTRAÎNANT

- EN GERANT

- EN MONTANT EN PUISSANCE

3- DEVELOPPER LE LIEN ARMEE-NATION :

Le lien Armée-Nation sera du ressort du Centre de Recrutement d'Entrainement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP).

Le Centre de Recrutement d'Entrainement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP) intégrera aussi la Réserve Citoyenne militaire. Il mettra en place un stage permettant au réserviste citoyen d'obtenir une habilitation pour le port de l'uniforme. Ce stage sera destiné à tous ceux qui n'ont jamais effectué une période sous les drapeaux. Gérée par le Centre de Recrutement d'Entrainement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP), les compétences de la Réserve Citoyenne seront efficacement utilisées car les chefs des pôles, issus du monde civil, se révéleront plus aptes à comprendre et à savoir ce que l'on peut exiger de chaque Réserviste Citoyen !

4 - INNOVER :

En créant une structure **capable de vivre en autarcie** et totalement disponible pour entraîner tous les bénévoles volontaires ainsi que les réservistes ayant contracté un contrat d'Engagement à servir dans la Réserve (ESR).

Il assurera aussi le perfectionnement des cadres qui, pris par leurs emplois civils, ne peuvent contracter un contrat d'Engagement à Servir dans la Réserve (ESR).

Ainsi, ils évolueront dans la réserve en fonction des journées qu'ils auront consacrées au centre d'entraînement. Cette possibilité offerte aux bénévoles imposera un fonctionnement sept jours sur sept du Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP).

Nous rappelons que c'était le cas des Centre d'Entraînement des Réserves (CER) pendant la guerre froide et qu'ils fonctionnaient uniquement avec des bénévoles !

Le Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental (CREGD) impliquera les associations civiles et patriotiques. Utiliser le potentiel du monde associatif constitue une grande partie du savoir faire naturel des Citoyens Soldats qui, pour la plupart, connaissent une vie associative intense. Déterminer une liste des associations susceptibles de participer aux activités du Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP) serait trop restrictif.

Afin de pouvoir gérer les partenaires du monde associatif, le Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP) constituera un pôle associatif. Ce pôle, dirigé par un Officier de réserve sous ESR, regroupera tous les présidents d'associations qui œuvrent pour le Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP). Ces présidents, s'ils ne sont pas au grade minimum de commandant, recevront ce grade au titre de la Réserve Citoyenne. Un président d'association titulaire d'un contrat d'Engagement à Servir dans la Réserve (ESR) ne peut prétendre à siéger au pôle associatif en tant que président d'association. Il sera représenté par un membre de son bureau non titulaire d'un contrat d'Engagement à Servir dans la Réserve (ESR). Ce membre recevra le grade réserve citoyenne dû à sa fonction.

Le principe des pôles simplifiera le fonctionnement du Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP) qui comprendra :

- Le pôle Associatif
- Le pôle de la Réserve Citoyenne
- Le pôle instruction
- Le pôle tir / armement et munitions
- Le pôle des cadets
- Le pôle des volontaires

Nous venons de citer les pôles indispensables pour le fonctionnement du Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP). Cependant la

liste ne doit pas être considérée comme exhaustive, car le chef du Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP) peut, s'il le désire, créer d'autres pôles afin de répondre aux spécificités de son Département !

Tous les pôles seront dirigés par des réservistes sous contrat d'Engagement à Servir dans la Réserve (ESR).

5- RECRUTER :

Le Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental Pilote (CREGD) sera habilité à accueillir les Cadets (citoyens mineurs), comme savent si bien le faire nos amis pompiers qui accueillent les jeunes dès l'âge de douze ans, ainsi que tous les candidats, sans limite d'âge, qui souhaitent servir la FRANCE. Cependant, ils devront répondre à deux obligations :

- un certificat de son médecin de famille attestant qu'il est apte à la vie sportive.
- Le casier judiciaire B2 vierge et le Contrôle Élémentaire CE.

6- CONSTITUER DES SECTIONS DE COMBAT:

Le Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental (CREGD) devra constituer des sections de combat qui participeront aux missions actuelles de la Garde Nationale.

Le nombre de Sections de combat dépendra du nombre de contrat ESR alloués pour remplir cette mission.

7- INSTRUIRE :

Les volontaires et le personnel affecté.

8- ENTRAÎNER :

Les volontaires et le personnel affecté.

9- GERER :

Le fonctionnement du Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental (CREGD).

10- LES PRINCIPES DE L'INSTRUCTION :

Le Centre de Recrutement d'Entrainement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP) est responsable de la formation de tout son personnel.

La durée des stages dépend de la nature de la spécialité.

ATTENTION !

Pour les réservistes, aucun stage ne peut dépasser quatre semaines consécutives.

Les stagiaires devant, pour la plupart, prendre des congés, les stages ne pourront pas être à cheval sur deux mois.

11- COMPOSITION DU PERSONNEL DU CENTRE DE RECRUTEMENT, D'ENTRAINEMENT ET DE GESTION DEPARTEMENTAL PILOTE :

LE PERSONNEL PERMANENT

- L'Officier chef du Centre de Recrutement d'Entrainement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP).
- Le Sous-officier adjoint

LE PERSONNEL SOUS ENGAGEMENT A SERVIR DANS LA RESERVE (ESR) :

- L'Officier responsable du pôle associatif.
- L'Officier responsable du pôle de la Réserve Citoyenne
- L'Officier responsable du pôle instruction.
- L'Officier responsable du pôle tir armement et munitions.
- L'Officier responsable du pôle des cadets.
- L'Officier responsable du pôle des volontaires.

12- CONDITIONS D'EMPLOIS DES VOLONTAIRES :

Conformément aux textes actuels, les Français titulaires d'un **BAC+2** pourront prétendre à devenir Officiers. Les titulaires d'un BAC pourront prétendre à devenir Sous-officiers. Ils recevront leur formation au sein du Centre de Recrutement d'Entrainement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP). Lorsque le chef du Centre de Recrutement d'Entrainement et de Gestion Départemental pilote (CREGDP) les jugera aptes, ils partiront en stage en Ecoles Militaires pour confirmer leurs aptitudes aux commandements et recevoir leurs grades.

Le Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP) s'adaptera à ses volontaires. Ses formations seront découpées par modules afin de permettre aux personnes moins disponibles d'acquérir tout de même la formation de cadres aptes à mener nos citoyens au combat. Certes ils mettront plus de temps pour y arriver, mais ils répondront eux aussi à cette nécessité de créer un gigantesque vivier de cadres de Réserve.

Conformément aux prérogatives du commandant de la formation administrative, l'Officier Chef de Centre autorisera tous les volontaires ou ESR qui le souhaitent à acquérir et détenir les Armes de Services indispensables à leur entraînement et à l'accomplissement de leur mission de Réserviste. La détention de ces Armes individuelles se terminera avec la fin du contrat qui lie le Volontaire au Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental (CREGD).

Tous les volontaires qui n'ont pas contracté un ESR devront s'équiper, à leurs frais, d'une tenue de combat de l'Armée Française, afin de pouvoir suivre les activités du CREGDP.

La participation aux ACTIVITES VOLONTAIRES organisées par le CREGDP est non rémunérée.

Seules les CONVOCATIONS OBLIGATOIRES des ESR entraînent leurs rémunérations.

13- LA MONTEE EN PUISSANCE :

Le Centre de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP) doit viser une montée en puissance rapide dont l'objectif final correspond à celui fixé pour les Centres de Recrutement d'Entraînement et de Gestion Départementaux, indispensables à la constitution d'un Corps d'Armée de Réserve. Lorsqu'il aura atteint son objectif, il perdra le qualificatif de « Pilote » pour le remplacer par le numéro de son Département.

Cette montée en puissance inclut l'élaboration et l'adoption de projets de lois et de Décrets permettant un fonctionnement optimal du Centre.

C- CONCLUSION

Mettre en place un Centre de Recrutement d'Entrainement et de Gestion Départemental Pilote (CREGDP) permettra d'établir un cahier des charges indispensable pour étendre à l'ensemble des Départements les Centres de Recrutement d'Entrainement et de Gestion Départementaux (CREGD).

Son expérience facilitera, leur implantation sur le territoire National, en un temps record.

Il répondra concrètement aux questions, que pourraient se poser les Elus, concernant la mise en place d'un Corps d'Armée de Réserve.

Véritable LABORATOIRE, il rendra timoré un projet de corps d'Armée de Réserve considéré aujourd'hui comme trop audacieux !!!

Le capitaine POUSSEL

Président de l'AORA

AORA

Maison du Combattant

44 rue Célony

13 100 AIX en PROVENCE

aora.aix @gmail.com

06 09 58 13 35